



**VILLE DE VIC SUR CERE**  
**CANTAL**

L'an deux mil dix-sept, le 26 juin à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 21 juin conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de QUATORZE à la Mairie de VIC-SUR-CERE, sous la présidence de Mme Dominique BRU, Maire.

**PRESENTS :** Mme Dominique BRU, Maire ;  
M. Jean-Claude COUDEL - Mme Gaby VACHON - Mme Elisabeth RISPAL - M. André JAULHAC, adjoints ;  
Mme Michèle COURBEBASSE — M. Christophe HUGON, Mme Thérèse VIDALENC – M. Michel LENGAGNE — Mme Odile SERGUES – Mme Pascale DRELON – M. Géraud MAURS – Mme Anny PECHAUD — M. Philippe LETANG, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

**ABSENTS :** Mme Lucienne NUMITOR (a donné pouvoir à Mme COURBEBASSE), Mme Hélène POUILHES (a donné pouvoir à M. Philippe LETANG), M. Sébastien CAZELLES (a donné pouvoir à Mme le maire), M. Patrick CAYROU (a donné pouvoir à M. André JAULHAC), M. Matthieu LOURS

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude COUDEL, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2017

### ORDRE DU JOUR

N°	Délibération	Information	Domaine	Objet	Rapporteur
1	x		Vie municipale	Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2017	D. BRU
2		x	Décisions du maire	- Schéma de circulation et aménagements liés - Informations diverses	D. BRU
3	x		Assainissement	Rapport du délégataire (RAD) 2016	Intervention du délégataire
5	x		Tourisme	Modernisation du camping municipal - Lancement d'une étude touristique	E. RISPAL
6	x		Tourisme – Finances	Vente de gobelets à la Maison des Eaux minérales	G. VACHON
7	x		Tourisme	Création d'un groupe de travail pour la réhabilitation de la Maison des Eaux minérales	G. VACHON
8	x		Vie associative	Versement d'une subvention à l'association Cère modélisme	JC. COUDEL
9	x		Vie associative	Demande de subvention – Secours Populaire	JC. COUDEL
10	x		Travaux	Attribution MOE piscine	A. JAULHAC
11	x		Travaux	Renaturation des berges de la Cère – Lancement de la consultation de travaux	A. JAULHAC
12	x		Voirie	Dénomination de rues	G. VACHON, A. JAULHAC
13	x		Finances	Décision modificative n°1 – Crédit d'impôt Casino	L. NUMITOR

Ayant constaté que le quorum est atteint, Madame le maire ouvre la séance à 20h35.

Madame le maire met au vote le procès-verbal de la séance du 6 avril 2017, que le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**1) Schéma de circulation et aménagements liés**

Madame le maire donne la parole à André JAULHAC, qui présente une possibilité de phasage des travaux par ordre de priorité, élaboré par un groupe de travail, concernant l'opération « Nouveau schéma de circulation et aménagements liés ».

M. André JAULHAC précise que ce travail est nécessaire en vue de la demande d'inscription du projet à la clause de revoyure du CPER, qui devra intervenir d'ici à la fin de l'année.

M. André JAULHAC précise également que les coûts annoncés éligibles au titre du CPER comprennent uniquement les travaux de chaussée, caniveaux et bordures, ainsi que les carrefours dans leur intégralité (ne sont donc pas comptés les trottoirs, les espaces verts, les réseaux) ; il ajoute que ces coûts sont basés sur l'estimation de l'étude produite par le cabinet d'étude SORMEA.

Projet de plan de circulation

Phasage souhaité par les élus

<b>Phase 1 (1,5 an)</b>	
carrefour B	473 154,00 €
Max Mabit	215 446,00 €
chemin de cols foncier	125 000,00 €
	<b>813 600,00 €</b>

<b>Phase 2 (1,5an)</b>	
carrefour A	289 960,00 €
Aménagement sécurité école	211 200,00 €
Sistrière 14 juillet	216 931,00 €
	<b>718 091,00 €</b>

<b>Phase 3 (1,5an)</b>	
aménagement place du carladès	178 761,00 €
Avenue Jean Lambert	92 640,00 €
Avenue E. Duclaux	396 990,00 €
	<b>668 391,00 €</b>

<b>Phase 4 (0,5 an)</b>	
A; Mercier (pont Cayrols)	33 000,00 €
	<b>33 000,00 €</b>

2 233 082,00 €

## COMMUNE DE VIC-SUR-CERE

AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DU BOURG DE VIC-SUR-CERE  
ESTIMATION PREVISIONNELLE DE L'OPERATION AU TITRE DU CPER*Document provisoire*

Sections CPER	Longueur (m)	Estimation HT travaux (*)	Nature des travaux
Max-Mabit	650,0	215 446,00	Reprise profil en travers permettant une mise à double sens en cas de crise.
Sistrières	300,0	216 931,00	Reprise chaussée -Profil en travers bi-directionnel
Ecole	80,0	211 200,00	Aménagement de sécurité : déviation ponctuel axe chaussée + plateau
Dr J. Lambert	185,0	92 640,00	Modification profil en travers : sens unique
E. Duclaux	570,0	396 990,00	Modification profil en travers : sens unique
Carrefour A	50,0	289 960,00	Carrefour giratoire
Carrefour B	50,0	473 154,00	Carrefour giratoire
Place du Carladès	50,0	178 761,00	Plateau -Aménagement qualitatif.
A. Mercier	270,0	33 000,00	Création d'une écluse de 4,00 m ou passerelle (?)
Route de Cols	300,0	125 000,00	Desserte secteur Nord. Création d'une voie en gravillonnage
<b><u>Totaux</u></b>	<b>2505,0</b>		
<b>Montant total Travaux (HT) CPER</b>		<b>2 233 082,00</b>	
<b>Frais de maîtrise d'oeuvre (8%)</b>		<b>178 646,56</b>	
<b>Levé topographique sur toute l'emprise</b>		<b>20 000,00</b>	
<b>Acquisitions foncières</b>			
<b>Frais divers (mise en concurrence)..</b>		<b>15 000,00</b>	
<b>MONTANT TOTAL OPERATION (HT) CPER</b>		<b><u>2 446 728,56</u></b>	
<b>Estimation HT travaux (*)</b>	Travaux de voirie comprenant :		
	Démolition de chaussée, structure neuve ou réhabilitation, bordures/caniveaux, éléments de sécurité (barrières/bornes), signalisation.		
	Ne sont pas inclus à ces montants travaux, les prestations relatives aux réseaux divers, mobilier urbain, éclairage public, espaces verts, aménagement des trottoirs ...		

Après discussion avec les conseillers, il est convenu de revoir généralement à la hausse les montants à déclarer au titre du CPER.

**2) Informations diverses**

- Fermeture de la Caisse d'Epargne : Mme le maire dit qu'elle a envoyé un courrier en date du 7 juin 2017 au Directoire de la Caisse d'Epargne afin de notifier l'extrême mécontentement des acteurs du territoire et sollicitant la recherche de solutions intermédiaires pour permettre au moins le maintien du distributeur. Elle dit qu'elle n'a pas de nouvelles de la banque à ce jour.
- Vente d'une parcelle lotissement des Sources II : Mme le maire dit qu'un compromis de vente a été signé avec les époux GRASSART.

**LE CONSEIL PREND ACTE**

**3) Compte rendu des décisions du maire**

- **Devis signés** : conformément à l'article L 2122-23, avant dernier alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire rend compte des devis signés dans le tableau ci-après :

<b>Objet</b>	<b>Nom de l'entreprise</b>	<b>Montant € TTC</b>
Voirie Rue Fournier Durand	LA COLAS	16 967.83
Réfection de la pataugeoire	EUROPISCINE SERVICES	15 836.67
Création d'une aire de covoiturage	EATP	13 500.00
Création d'un arrêt de bus	EATP	4 890.00

**LE CONSEIL PREND ACTE**

**4) Assainissement – Rapport du délégataire (RAD) 2016**

Mme le maire dit aux conseillers que le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Après présentation du rapport d'activité, il est proposé au conseil municipal d'en prendre acte.

**LE CONSEIL,**

VU l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le décret 2005-236 du 14 mars 2005,

CONSIDERANT l'exposé de MM. François SINGER et Vincent CASSAGNE, agents de l'entreprise SUEZ,

APPROUVE le rapport annuel 2016 du délégataire concernant le service de l'assainissement, sous réserve de corrections à apporter :

- mention des travaux d'assainissement au Val de Cère
- vérification du nombre d'abonnés et du volume facturé

SOLLICITE une aide financière auprès de l'entreprise SUEZ concernant l'organisation de la manifestation « Lire à l'eau » qui se tiendra le 27 juillet 2017 à la Maison des eaux, et qui s'inscrira à la fois dans le cadre des événements Partir en Livres (17 au 29/7/2017) et les 40 ans du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne.

**Unanimité**

**5) Tourisme – Camping municipal – Lancement d'une étude touristique**

Mme Elisabeth RISPAL dit aux conseillers qu'afin d'inscrire les projets dans une démarche de qualité et de performance, la Région soutient les projets d'investissement des terrains de camping classés situés en Auvergne-Rhône-Alpes, ayant obligatoirement fait l'objet d'une étude de faisabilité préalable réalisée par un prestataire spécialisé.

Elle rappelle qu'en fonction des résultats de l'étude préalable réalisée, la Région peut accompagner les investissements : jusqu'à 15 % des dépenses éligibles, dans la limite de 70 000 € d'aide par projet, pour un programme global de travaux de rénovation, extension ou création.

Mme Elisabeth RISPAL informe que cette étude est financée par la Région, selon les modalités exposées dans la note explicative jointe.

L'étude présente donc un double avantage :

- Etre accompagné dans la réflexion à conduire concernant le projet de modernisation du camping municipal
- Bénéficier d'une subvention pour les travaux à réaliser : programmés (rénovation des sanitaires), et futurs (investissements à réaliser qui seront mis en avant dans l'étude)

#### **LE CONSEIL,**

ENTENDU l'exposé de Mme Elisabeth RISPAL,  
CONSIDERANT la proposition de la commission tourisme du 12/6/2017,

DECIDE de lancer une étude d'ingénierie préalable à son projet de modernisation du camping municipal.

CHARGE Mme le maire et ses adjoints de sélectionner un cabinet spécialisé afin de réaliser cette étude.

SOLLICITE pour la réalisation de cette étude une aide financière auprès de la Région à hauteur de 50% du coût, au titre du dispositif Ingénierie préalable aux projets d'hébergements touristiques.

Au vu des délais nécessaires, pour la réalisation de cette étude d'une part, et, le cas échéant, pour la procédure de renouvellement d'une délégation de service public d'autre part, DECIDE de proposer aux délégataires actuels de proroger d'une année la délégation de service public en vigueur, soit d'en repousser le terme à la date du 30 avril 2019 au lieu du 30 avril 2018.

#### **Unanimité**

#### **6) Tourisme – Finances – Vente de gobelets à la Maison des Eaux minérales**

Mme Gaby VACHON dit aux conseillers que la commune, dans un double souci de réduction des déchets et de valorisation du patrimoine thermal, a passé commande pour 500 gobelets de 25cl (0.65€ l'unité) et 300 gobelets de 10cl (0.50€ l'unité), pour un montant de 325€ HT, déduction déduite de la participation du SMOCE à hauteur de 20%.

Ces gobelets seront utilisés lors de diverses manifestations organisées par la commune.

#### **LE CONSEIL,**

ENTENDU l'exposé de Mme Gaby VACHON,

DIT que ces gobelets pourront être vendus à la Maison des eaux et à l'Office du tourisme.

FIXE un tarif unique pour les deux types de gobelets au montant de 1€.

#### **Unanimité**

#### **7) Tourisme – Création d'un groupe de travail pour la réhabilitation de la Maison des Eaux minérales**

Mme Gaby VACHON dit aux conseiller qu'il convient de créer un groupe de travail ayant pour objectif de s'interroger autour des actions à mener afin de donner un nouvel élan à la Maison des eaux minérales.

De nombreuses pistes ont été évoquées :

- Travail bibliographique ayant pour sujet la source (géologues étudiants intéressés)
- Remplacement d'un média d'information (actuellement hors service)
- Mise à jour de la muséographie
- Kiosque à buveurs : travaux ? animations ?
- Enrichissement des produits dérivés : affiches publicitaires des archives départementales

- Randonnée thématique autour de l'eau et du thermalisme (lien avec l'EPCI, la Maison Maurice DELORS)

Mme Gaby VACHON rappelle que le conseil municipal a accepté par délibération un don d'une somme de 4450€ de la part de l'association Développement touristique Haute Vallée de la Cère devant être dédié à la réhabilitation de la Maison des eaux minérales.

**LE CONSEIL,**

ENTENDU l'exposé de Mme Gaby VACHON,

DECIDE de créer un groupe de travail « Relance de la Maison des eaux minérales » et DESIGNNE en son sein les membres élus suivants : Mme Gaby VACHON (vice-présidente), Mme Dominique BRU et l'ensemble de ses adjoints, M. Philippe LETANG.

DIT que ce groupe de travail pourra prendre une forme extra-municipale, en accueillant des personnes extérieures au conseil municipal portant un intérêt pour le sujet, et pouvant apporter une expertise ou connaissance particulière.

**Unanimité**

**8) Vie associative – Versement d'une subvention à l'association Cère Modélisme**

M. Jean-Claude COUTEL informe les conseillers qu'une subvention aux associations a été oubliée dans la délibération d'attribution des subventions annuelles l'année 2016. Il s'agit de l'association Cère Modélisme, pour laquelle il est proposé de régulariser la situation en versant une deuxième subvention en 2017 d'un montant de 110€.

**LE CONSEIL,**

CONSIDERANT la proposition de la commission Vie associative,  
VU la délibération 2017.048,

ENTENDU l'exposé de M. Jean-Claude COUTEL,

DECIDE de verser une subvention supplémentaire de fonctionnement d'un montant de 110€ à l'association Cère Modélisme pour l'année 2017, afin de régulariser un oubli sur l'exercice 2016.

DIT que les crédits seront pris sur le compte 6574, à la ligne des « crédits à disposer ».

**Unanimité**

**9) Vie associative – Demande de subvention – Secours Populaire**

M. Jean-Claude COUTEL informe les conseillers de la demande d'une subvention de fonctionnement du Secours populaire, arrivée en mairie par courrier en date du 10 avril 2017, et qui n'avait pas été étudiée par la commission Vie associative.

**LE CONSEIL,**

ENTENDU l'exposé de Mme Lucienne NUMITOR,

DECIDE de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 250€ pour l'année 2017 à l'association Secours Populaire.

DIT que les crédits seront pris sur le compte 6574, à la ligne des « crédits à disposer ».

**Unanimité**

**10) Travaux - Rénovation des bassins du parc aquatique – Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre**

M. André JAULHAC dit aux conseillers qu'il convient d'attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre relatif aux travaux de rénovation des bassins du parc aquatique municipal. Il rappelle le calendrier prévisionnel des opérations :

Fin juillet : remise DIAG

Fin août : DCE/PRO et mise en ligne du marché

Début des travaux : mi-octobre

Le montant estimatif des travaux s'élève à de 353 250€ HT.

Trois bureaux d'étude ayant des références fortes en rénovation de piscine ont déposé une offre :

- INSE (13.5%) : 47 688.75€ HT
- IGETEC/TUAL (13%) : 45 922.50€ HT
- IB2M (13.9%) : 49 101.75€ HT

**LE CONSEIL,**

CONSIDERANT l'exposé de M. André JAULHAC,

CONSIDERANT l'avis de la commission travaux,

DECIDE de retenir la candidature du bureau d'étude IGETEC associé au bureau d'étude TUAL spécialisé dans le traitement de l'eau, pour un montant total de 45 922.50€ HT.

DIT que les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif 2017.

**Unanimité**

**11) Travaux de renaturation des berges de la Cère – Lancement de la consultation de travaux**

M. André JAULHAC dit qu'il convient de lancer une consultation des entreprises pour les travaux concernant l'opération rappelée en objet, dont le montant estimatif est de 240 400€ HT

**LE CONSEIL,**

ENTENDU l'exposé de M. André JAULHAC,

DECIDE de lancer une consultation des entreprises pour le marché de travaux relatif à l'opération Renaturation des berges de la Cère et effacements de deux seuils.

RAPPELLE que ce marché de travaux est soumis à autorisation de dossier Loi sur l'Eau en cours d'instruction à la DDT.

**Unanimité**

M. André JAULHAC précise qu'une étude hydraulique complémentaire a démontré que les travaux d'effacement et de renaturation des berges de la Cère n'auront pas d'impact négatif sur l'aléa inondation.

**12) Voirie – Dénomination de rues**

Mme Gaby VACHON et M. André JAULHAC proposent aux conseillers de donner un nom au chemin perpendiculaire à la rue du Docteur Civiale et rejoignant la RN 122.

En effet, celui-ci est aujourd'hui sans nom ; ils proposent de le nommer « Chemin Alexandre DUMAS », du même nom que la villa située en bout de parcelle n°83.

**LE CONSEIL,**

CONSIDERANT l'avis de la commission urbanisme,

ENTENDU l'exposé de M. André JAULHAC,

DECIDE de baptiser « Chemin Alexandre Dumas » le chemin perpendiculaire à la rue du Docteur Civiale et rejoignant la RN 122.

DIT que cette dénomination sera transmise aux services du Cadastre ainsi qu'à l'ensemble des concessionnaires concernés.

**Unanimité**

**13) Finances – Décision modificative n°1 – Crédit d'impôt pour manifestations artistiques**

Un nouveau dispositif de crédit d'impôt pour manifestations artistiques a été mis en place par l'Etat au bénéfice des casinos. Pour la saison 2015-2016, ce crédit s'élève à 7083€ répartis ainsi :

- 4528€ à la charge de l'Etat
- 2555€ à la charge de la commune,

**LE CONSEIL,**

DECIDE de prendre la décision modificative suivante :

En dépenses : Art 673. +2555€

En recettes : Art 758. +2555€

**Unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le maire lève la séance à 22h45.